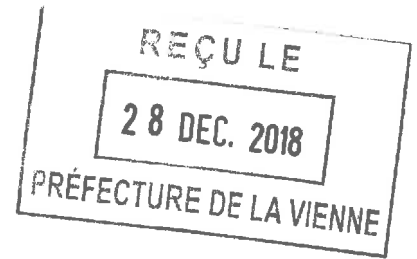


Publié le  
28 DEC. 2018

REGIE VIENNE NUMERIQUE

DELIBERATION du  
CONSEIL d'ADMINISTRATION  
N°2018/15

Séance du 03/12/2018



**CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME LIEE A L'EXECUTION DU  
MARCHE PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCE (MPGP) NOTIFIE A L'ENTREPRISE  
ORANGE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 03/12/2018, dans la salle cour  
d'honneur de l'Hôtel du Département, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- **d'approuver la création l'autorisation de programme dénommé FTTHRIP1  
d'un montant de 45 M€ H.T. et son échéancier associé :**

	CREDITS DE PAIEMENT en M€									TOTAL
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
FTTHRIP1	17	15	4,6	2,5	1,9	1,5	1,1	0,7	0,7	45

**ADOPTÉ**

La Présidente,

Séverine Saint-Pé

# REGIE VIENNE NUMERIQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 DECEMBRE 2018

## RAPPORT DU PRESIDENT N°5

### Création d'une autorisation de programme liée à l'exécution du Marché Public Global de Performance (MPGP) notifié à l'entreprise Orange

Dans le cadre de son programme de déploiement de réseaux de communication à très haut débit en fibre Optique, Vienne Numérique a conclu un Marché Public Global de Performance notifié le 20 juin 2018 à l'entreprise Orange. Ce marché permet la création et l'immobilisation d'infrastructures. A ce titre il est proposé de mettre en place une Autorisation de Programme relative à ces investissements engageant la régie Vienne Numérique sur au moins 9 ans. Le programme dénommé FTTHRIP1, d'un montant de 45 M € H.T. sur la période, comprend l'évaluation du coût du déploiement du réseau et dépenses d'investissement associées pour environ 35 M€ (pour les 5 premières années) et les raccordements des usagers sur 9 ans.

Il prévoit des crédits de paiement tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

	CREDIT DE PAIEMENT en M€									TOTAL
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
FTTHRIP1	17	15	4,6	2,5	1,9	1,5	1,1	0,7	0,7	45

**Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver la création l'autorisation de programme dénommé FTTHRIP1 d'un montant de 45 M€ H.T. et son échéancier associé :**

	CREDIT DE PAIEMENT en M€									TOTAL
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
FTTHRIP1	17	15	4,6	2,5	1,9	1,5	1,1	0,7	0,7	45

▪ ▪  
▪

Je vous invite à délibérer sur ce dossier.